

DÉLIBÉRATION N° 2024.06.10

ADHESION AU SERVICE DE MISSIONS TEMPORAIRES DU CDG 14

Effectif légal : 19 - Membres en exercice : 19 - Présents : 16 - Votants : 19

L'an deux mille vingt-quatre, le onze juin, à dix-huit heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni salle Saint Exupéry, en séance publique sous la présidence de Madame Lysiane LE DUC DREAN, la Maire.

Etaient présents : Lysiane LE DUC DREAN, Cécile MACHUREY, Jean-Claude MARIE, Gérard MARCIA, , Philippe BERTEMONT, Pascale CLAUSER, Marie-Claude HOFFNUNG, Ludovic MAULNY, Jean-Luc VERET, Éric POTIER, , Françoise COUTAND, Catherine INNOCENT, Marie-Christine DEHLINGER, Marie-Laure PAIN, Philippe ONILLON, Jean CHANAL,.

Absents excusés - Pouvoir :

Houria BADEK donne pouvoir à Lysiane LE DUC DREAN
Jean-Bernard MAILLARD donne pouvoir à Marie-Claude HOFFNUNG
Daniel DESCHAMPS donne pouvoir à Gérard MARCIA

Secrétaire de séance : Pascale CLAUSER désignée à l'unanimité

Madame la Maire rappelle à l'Assemblée délibérante :

Que le législateur prévoit en son article 25 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, que les Centres de gestion peuvent recruter des agents en vue de les affecter à des missions temporaires ou d'assurer le remplacement d'agents momentanément indisponibles, ou encore de pourvoir à la vacance temporaire d'un emploi qui ne peut être immédiatement pourvu.

C'est pourquoi pour pallier les éventuelles absences dans la collectivité, pour assurer la continuité du service, Madame la Maire propose que la commune de Ver sur mer adhère au service de missions temporaires mis en œuvre par le Centre de gestion de la Fonction Publique Territoriale du Calvados,

Madame La marie présente la convention type par laquelle des demandes de mise à disposition de personnels contractuels à titre onéreux dans le cadre de missions temporaires pourront être adressées au CDG 14.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

- APPROUVE la convention cadre susvisée telle que présentée,
- AUTORISE Madame la Maire à signer cette convention avec Monsieur le Président du Centre de gestion de la Fonction Publique Territoriale du Calvados, ainsi que les documents y afférents,
- AUTORISE à faire appel, le cas échéant, au service de missions temporaires du CDG 14, en fonction des nécessités de services,
- DIT que les dépenses nécessaires, liées à ces mises à dispositions de personnel par le CDG 14, seront autorisées après avoir été prévues au Budget.

ADOpte A 18 VOIX POUR - 0 CONTRE - 1 ABSTENTION

La secrétaire de séance
Pascale CLAUUSER



La Maire,
Lysiane LE DUC DREAN



*Fait et délibéré en séance,
Les jours, mois et an que dessus.
Pour extrait certifié conforme au registre
Transmis à la Sous-Préfecture le 17/06/2024*